

CHAPITRE 10.8.

BURSITE INFECTIEUSE (Maladie de Gumboro)

Article 10.8.1.

Considérations générales

Aux fins de l'application des dispositions prévues par le *Code terrestre*, la *période d'incubation* de la bursite infectieuse est fixée à sept jours.

Les normes pour les épreuves de diagnostic et les vaccins sont fixées par le *Manuel terrestre*.

Article 10.8.2.

Recommandations pour l'importation d'oiseaux domestiques

Les *Autorités vétérinaires* des *pays importateurs* doivent exiger la présentation d'un *certificat vétérinaire international* attestant que les oiseaux :

1. ne présentaient aucun signe clinique de bursite infectieuse le jour de leur chargement ;
2. proviennent d'*exploitations* régulièrement inspectées par l'*Autorité vétérinaire* ;
3. n'ont pas été vaccinés contre la bursite infectieuse, et proviennent d'*exploitations* qui en sont reconnues indemnes à la suite d'épreuves d'immunodiffusion en gélose pratiquées à des fins de recherche de la *maladie*, ou
4. ont été vaccinés contre la bursite infectieuse (les informations relatives au type de vaccin utilisé et à la date de vaccination doivent être portées sur le *certificat*).

Article 10.8.3.

Recommandations pour les importations en provenance de pays considérés comme infectés par l'agent de la bursite infectieuse

Pour les oiseaux d'un jour

Les *Autorités vétérinaires* des *pays importateurs* doivent exiger la présentation d'un *certificat vétérinaire international* attestant que les *oiseaux d'un jour* :

1. proviennent d'*exploitations* régulièrement inspectées par l'*Autorité vétérinaire*, et de couvoirs répondant aux normes dont il est fait mention au chapitre 6.4. ;
2. n'ont pas été vaccinés contre la bursite infectieuse, ou
3. ont été vaccinés contre la bursite infectieuse (les informations relatives au type de vaccin utilisé et à la date de vaccination doivent être portées sur le *certificat*) ;
4. sont issus de *troupeaux* parentaux qui proviennent d'*exploitations* :
 - a) qui sont reconnues indemnes de bursite infectieuse à la suite d'épreuves d'immunodiffusion en gélose pratiquées à des fins de recherche de la *maladie* ;
 - b) dans lesquelles la vaccination contre la bursite infectieuse n'est pas pratiquée sur les géniteurs, ou

- c) dans lesquelles la vaccination contre la bursite infectieuse est pratiquée sur les géniteurs ;
5. sont expédiés dans des emballages neufs et propres.

Article 10.8.4.

Recommandations pour l'importation d'œufs à couver d'oiseaux domestiques

Les *Autorités vétérinaires* des *pays importateurs* doivent exiger la présentation d'un *certificat vétérinaire international* attestant que les *œufs à couver* :

1. ont été désinfectés conformément aux normes dont il est fait mention au chapitre 6.4. ;
2. proviennent d'*exploitations* régulièrement inspectées par l'*Autorité vétérinaire*, et de couvoirs répondant aux normes dont il est fait mention au chapitre 6.4. ;
3. sont expédiés dans des emballages neufs et propres.